

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU Jeudi 14 Janvier 2016

COMPTE RENDU

Le 14 janvier 2016, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 05 janvier 2016.

Date d'affichage de la convocation : 05 janvier 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 19 janvier 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François **de GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Léonie **SIBIRIL**, Gilles **GAUTHIER**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Oliver **BAILLOT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L'HOURL**, Florence **VALLERY-RADOT**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLÉACH**, Céline **PAUCHET**, Patrick **BERNARD**, Gérald **GUÉGUEN**, Nicole **SEGALEN**, Vanessa **LABROUSSE**, Yann **CASTELOOT**, Alban **LE ROUX**.

Avaient donné procuration : Sandrine **JACQ** à Yolande **PAUGAM-VERDES**, Isabelle **d'ARBOUSSIER** à Clotilde **BERTHEMET**.

Secrétaire de séance : Bertrand **L'HOURL**

Assistait également : Annie **SALIOU** DGS.

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1. RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE MORLAIX COMMUNAUTE : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE CARANTEC :

Monsieur Le Maire expose :

Les accords locaux de composition des conseils communautaires s'appuyaient sur les dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16.12.2010.

En octobre 2013, Morlaix Communauté a adopté son accord local sur la base de 65 conseillers communautaires. Cet accord local avait été validé par arrêté préfectoral du 3.10.13.

Par courrier en date du 7 novembre 2015, le Préfet du Finistère a saisi la communauté d'agglomération de la nécessité de revoir l'accord local approuvé en octobre 2013, car au regard des nouvelles dispositions introduites par la loi du 9 mars 2015, il n'est plus possible d'envisager la conclusion d'un accord local.

Désormais, c'est la répartition de droit qui doit être retenue sur la base de 52 sièges de conseillers communautaires. Cette répartition de droit a été formalisée par un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2015. A carantec, le nombre de conseillers communautaires passe de 3 à 2.

Pour les communes dont la représentation au sein de Morlaix Communauté est modifiée, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L 5211-6-2 1° c du CGCT. C'est le cas de la commune de Carantec qui passe de 3 conseillers communautaires à 2. Les dispositions de l'article 5211-6-2-1° du CGCT sont :

« Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes. »

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de deux conseillers communautaires.

Monsieur Patrick BERNARD et Monsieur Alban LE ROUX sont désignés scrutateurs.

A l'issue d'un vote à bulletin secret à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

- la liste Jean-Guy GUÉGUEN, Clotilde BERTHEMET obtient 18 voix
- la liste Yann CASTELOOT obtient 5 voix

Sont élus conseillers communautaires : Jean-Guy GUÉGUEN et Clotilde BERTHEMET

2. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DE L'HORN POUR LA POSE DE COMPTEURS DE SECTORISATION :

Monsieur Le Maire expose :

La fragilité de la ressource en eau nécessite d'améliorer les recherches de fuites sur les réseaux d'eau potable.

Le syndicat en liaison avec les communes qui le souhaitent peut étudier l'emplacement des compteurs à poser et préparer les dossiers de demandes de subvention.

Les financeurs sont d'accord sur le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée conformément aux dispositions du titre premier de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 qui autorise par convention le syndicat à assurer la maîtrise d'ouvrage pour les communes adhérentes qui souhaitent mettre en place des équipements de détection de fuite.

Le coût d'un compteur posé est de l'ordre de 10 000 €. Ces travaux sont financés à 50% par l'Agence de l'Eau et 30% par le Conseil Général du Finistère et 20% par la commune.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- déléguer la maîtrise d'ouvrage au syndicat de l'Horn pour la pose de compteurs de sectorisation et les demandes de subvention
- l'autoriser à signer la convention

REGROUPEMENT DE COMMUNES : PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS AVEC LES COMMUNES VOISINES :

Monsieur Le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal la question de l'intérêt d'un regroupement de communes prévue par la loi NOTRE avait été posée par les élus d'opposition « Carantec un nouveau cap ». Monsieur Le Maire leur avait alors proposé de rencontrer les maires et élus des communes voisines afin de connaître les différents avis sur le sujet.

Monsieur Le Maire propose aux élus de « Carantec un nouveau cap » de faire le compte-rendu de leurs rencontres avec les élus des communes de Henvic, Locquéholé, et Taulé.

Madame Nicole SEGALEN introduit le sujet en précisant que dans leur rapport le terme regroupement de communes a été retenu plutôt que le terme fusion, et que la question des finances est bien sûr une porte d'entrée mais que ce n'est pas la seule, un regroupement de communes est aussi un lieu de projets. Le regroupement de communes ne peut se faire sans l'accord des conseils municipaux. C'est la première pierre à l'édifice, et il y a beaucoup de résistance.

A Henvic une première rencontre a eu lieu suivie d'une seconde avec la question notamment d'une maison de santé.

A Taulé pas d'opposition catégorique mais des réticences et une préférence pour une mutualisation de certains projets.

A Locquéholé pas de rencontre en raison du refus d'en discuter. Mais cela demande réflexion. A revoir au prochain mandat.

Les différentes couleurs politiques peuvent être un frein mais cela n'est pas insurmontable.

Mutualiser certains services tels que services techniques, administratifs, enfance, jeunesse semble accessible.

Si l'on remonte 20 ans plus tôt la création des communautés de communes n'a pas été facile non plus mais finalement c'est plutôt constructif.

Madame Nicole SEGALEN passe la parole à Monsieur Alban LE ROUX qui commente le texte diffusé à l'ensemble des conseillers.

« La diminution constante, d'année en année, des dotations d'Etat contraint les communes à faire face à des situations budgétaires difficiles, voire inextricables dans certains cas. A Carantec, comme ailleurs, ces mesures pèsent sur le portefeuille des administrés et au bon développement des projets communaux. Et le levier fiscal des communes, que sont les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) ne pourra éternellement pas venir compenser les baisses de dotations, lesquelles sont amenées à diminuer encore dans la prochaine réforme de la DGF (Dotation globale de fonctionnement). Pour conserver une autonomie financière et une capacité à décider de l'avenir de notre territoire, il nous faut donc, collectivement, trouver des solutions alternatives à cette situation complexe.

L'une d'entre elles, comme nous l'évoquions en conseil municipal de février 2015, repose sur un regroupement de communes, que l'Etat incite à réaliser par l'encouragement financier.

*Un regroupement que nous ne voulons pas à n'importe quel prix, pas avec n'importe qui, mais qui soit cohérent, **en phase avec son histoire et ses ambitions, sa population et son bassin de vie, ses infrastructures et ses services, son temps et son avenir.***

Monsieur le Maire de Carantec étant également favorable à ce que nous débutions les discussions avec les élus des communes voisines, nous avons choisi de nous tourner vers les maires et élus de Henvic, Locquéholé et Taulé. Après ces discussions, nous dressons un bilan plutôt positif de ces rencontres même si Locquéholé n'a pas donné suite à notre demande, car il existe encore des résistances que nous n'ignorons pas.

Ces résistances, nous les connaissons, et elles sont essentiellement de quatre ordres :

L'acceptation à la population très attachée à l'échelon communal

Les conséquences fiscales et financières des communes après regroupement

Les divergences politiques

La crainte de l'absorption des petites communes par les grandes

Malgré les obstacles, à la suite des entretiens que nous avons eus avec les élus des communes voisines, chacun est conscient qu'un regroupement s'opérera dans les années qui viennent. Plutôt que de subir cette mutation inévitable venant de l'Etat central, nous pensons pouvoir transformer ce changement en une réelle opportunité pour les habitants et ce pour trois raisons:

- ***Le renforcement, le maintien des infrastructures et des services rendus aux habitants***

L'accès aux soins est emblématique du regroupement des communes. Toutes confrontées à la désertification médicale, les communes se rassemblent aujourd'hui pour trouver une solution commune afin de préserver une offre médicale de qualité sur ce bassin de vie de 9.000 habitants. Une première réunion fin janvier ouvrira le débat à l'initiative des professionnels de santé et nous devons saisir cette opportunité pour travailler ensemble.

Pour d'autres services, il s'agira de les mutualiser et de les partager selon les forces et faiblesses de chacun que nous avons commencé à identifier (services techniques, services administratifs, services des achats et des fournitures, assurances, etc.).

- ***L'incitation financière et fiscale de l'Etat :***

Conséquence des baisses de dotations d'Etat, une récente étude financière sollicitée par Morlaix Communauté démontre que certaines communes de MC verront leurs dépenses de fonctionnement supérieures à leurs recettes dans deux ou trois ans, ne leur permettant plus d'assurer les services de fonctionnement.

En ce qui nous concerne, ces baisses entraîneraient potentiellement une perte annuelle de 150 000 € à partir de cette année, dont 75% seraient concentrés sur Carantec.

*En cas de regroupement, du fait des incitations financières, nous pourrions **maintenir annuellement d'1,4 million d'euros sur le territoire** pendant trois ans et **70.000€ supplémentaires par an** du fait d'être une commune nouvelle de moins de 10.000 habitants. Ce maintien des dotations d'Etat permettra ainsi d'éviter l'augmentation brutale des impôts locaux et de conserver une assise financière suffisante pour le développement des projets.*

- ***Le poids dans l'intercommunalité***

Les pertes de compétences des communes s'accroissent davantage aujourd'hui (l'urbanisme aujourd'hui, l'eau demain) au profit de l'échelon intercommunal, encore mal identifié par les habitants en raison, en partie, de notre faible représentation au sein de cette intercommunalité. Ces transferts dépècent peu à peu les prérogatives des maires et de ses élus. A la perte de ces compétences, s'ajoute le départ de la communauté de communes de Yann

Casteloot, élu de Carantec, et de Jacqueline Le Foll, d'Henvic, affaiblissant encore davantage notre poids au sein de cette collectivité décisionnaire.

Pourtant la faible représentativité de notre territoire pourrait s'inverser dans le cadre d'un regroupement où nous représentons (quand même) :

- 50km²
- 9.000 habitants
- 10.000 habitants DGF
- 15% de la population de l'intercommunalité
- Et sommes les plus gros contributeurs fiscaux de Morlaix Communauté

Se regrouper permettrait ainsi d'être la deuxième force communale après Morlaix et nous offrirait la possibilité de rééquilibrer la représentativité territoriale, laquelle nous est particulièrement défavorable depuis plusieurs mandatures.

Ainsi, pour toutes ces raisons, la principale étant l'intérêt général des habitants, nous formulons le vœu de pouvoir réunir autour de la table l'ensemble du bureau des adjoints de ces trois communes lors du premier semestre 2016 et avancer sur ce sujet que nous considérons comme essentiel pour l'avenir de nos communes. A ce jour 33 communes du Finistère ont compris l'intérêt et anticipent le sens de l'histoire, suivons les. »

Monsieur Le Maire souligne que les premiers contacts ont été pris ce qui constitue une première étape. Il pense qu'à ce stade il faut prendre du recul et éviter un affichage quant à un avis qui serait déjà tout fait. Il précise qu'il n'est pas à priori demandeur car la coopération marche mieux que la fusion. Si les communes voisines sont intéressées, elles sont plutôt réservées et l'une d'elle a refusé la rencontre. L'entrée financière n'est pas suffisante. De toute évidence il faudra s'habituer à moins de subvention dans tous les secteurs publics ou privés. Il existe un travers à trop attendre des subventions.

Monsieur François de GOESBRIAND rappelle qu'un prolongement des délais pour procéder à des regroupements de communes avec maintien des avantages financiers a été accordé jusqu'à fin septembre. La question des finances est à l'ordre du jour aussi à Morlaix Communauté qui envisage une augmentation de la fiscalité de 2%. Il précise être plutôt partant mais pourquoi pas dans un premier temps avec Henvic uniquement.

Madame Clotilde BERTHEMENT pense que le sujet mérite réflexion.

Madame Yolande VERDES souligne qu'en matière d'aide sociale les rapprochements existent déjà.

Monsieur François de GOESBRIAND rappelle que les tentatives de rapprochement pour la création d'une crèche sont restées sans suites.

Monsieur Olivier BAILLOT pense que toutes les augmentations d'impôts ne favorisent pas l'emploi.

Monsieur Le Maire dit que la fusion de communes n'est pas son rêve et que les avantages, s'il y en a, n'apparaissent pas avec évidence.

Monsieur Gilles GAUTHIER pense que les communes de Saint Thégonnec et de Loc-Eguiner Saint Thégonnec étaient déjà très proches ce qui a facilité la fusion.

Madame Nicole SEGALIN dit que seul un petit pas a été fait avec ces premières rencontres mais elle pense qu'il faut se lancer, démarrer la réflexion, voir ce qui se fait ailleurs. De tels sujets avancent doucement, c'est politiquement difficile.

Monsieur Le Maire conclut en précisant que si des réunions se mettent en place sur ce sujet, la commune de Carantec sera présente.